

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 53 (1902)
Heft: 10

Artikel: Excursion dans les Vosges françaises [suite]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-785612>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Excursion dans les Vosges françaises.

(Suite. Voir N° 9.)

Dans notre précédent article, nous disions d'une manière générale, que les forêts vosgiennes avaient été jusqu'ici en un petit nombre de mains. Il doit forcément en résulter une certaine suite dans leur gestion et c'est sur ce point que nous voulons nous arrêter un instant aujourd'hui.

Les premiers essais de la mise en valeur de ces boisés datent de la fin du moyen-âge. Au bord des cours d'eau descendant des montagnes, s'installent alors de petites scieries construites très primitivement. Leur modèle s'est du reste conservé parfois jusqu'à nos jours dans la région (scieries à bloc). Ces installations appartenaient aux propriétaires forestiers qui les louaient à des concessionnaires en leur garantissant en même temps, les bois nécessaires à leur exploitation. On admet que ces scieries pouvaient débiter, bon an mal an, environ 200 plantes, choisies par les agents forcément parmi les plus belles tiges. Or, comme il pouvait facilement naître des conflits entre voisins, au sujet des bois à délivrer, on délimitait les parcelles affectées à ces scieries, de façon que chacune d'elles ait son canton de forêts réservées et qui devaient lui suffire.

On ne marquait pas seulement les „grosses troncs“, mais on désignait aussi un certain nombre de „simples ou doubles pannes et de chevrons“. ¹ La pratique de cette exploitation ne tarda pas à prouver qu'il existait un rapport entre l'étendue de l'affectation et le nombre des tiges de chaque catégorie, qu'elle pouvait fournir. En d'autres termes, qu'en coupant telle ou telle proportion de ces divers assortiments, la sapinière se maintenait toujours semblable à elle-même.

Nous avons là, au fond, la première notion de la *possibilité par pieds d'arbres* et la naissance du jardinage réglé. Ce mode d'exploitation était en effet imposé, car il ne pouvait être question de traiter autrement ces forêts sans anéantir le peuplement, pour un certain temps du moins.

Un tel traitement était forcément primitif, quelques massifs

¹ Les chevrons peuvent mesurer 0,20 à 0,25 mètre de diamètre, les pannes 0,25 à 0,33 m., et les bois de sciage, 0,33 m. et au dessus.

entrant seuls en ligne de compte: et c'était le cas des parties privilégiées dont les produits pouvaient être flottés à proximité des scieries. Cette exploitation simultanée de la forêt et des cours d'eau continua sans grands changements jusqu'au moment où la création de chemins forestiers, vint permettre d'atteindre les parcelles laissées hors traitement. On forme alors des mas de forêts beaucoup plus considérables, dans lesquels on continue à couper un certain nombre des diverses tiges, calculées par unité de surface.

Mais, comment établir cette possibilité en nombre d'arbres? Cela dépendra évidemment des conditions locales et l'expérience seule pourra guider. Tantôt on exploitait 2 troncs par hectare et par an, tantôt 3, 4, et même davantage; le nombre des pannes était ordinairement de 8, alors que pour les chevrons le chiffre n'était pas toujours fixé, mais il était en tout cas beaucoup plus considérable. Un règlement du XVIII^e siècle indique, par exemple, qu'il est „permis de couper 6000 sapins, dont moitié qualité de chevrons, un quart de simples et doubles pannes et le surplus qualité de troncs“. Il est intéressant de noter en passant que cette proportion se rapproche beaucoup de la possibilité en nombre d'arbres admise par M. Gazin, dans une récente étude sur les sapinières.¹

Ce jardinage, dans ses grandes lignes du moins, dura jusqu'au début du XIX^e siècle. A ce moment, nous voyons surgir une *méthode par contenance*, basée sur le „Flächenfachwerk“ de Cotta et introduite en France par A. Parade.

Rappelons en deux mots, afin de faciliter la compréhension de ce que nous allons dire, quel est le principe fondamental de ce système, donnant naissance à la futaie pleine: la forêt est soumise à une révolution, partagée en périodes égales, auxquelles correspondent sur le terrain, un même nombre d'affectations inversément proportionnelles à leur production supposée. Chaque affectation doit être régénérée pendant la période correspondante. Durant ce temps, celles qui ne sont pas en tour de régénération sont parcourues en coupes d'éclaircie, basées sur la contenance. Le nombre des périodes composant la révolution varie suivant les circonstances particulières à chaque forêt et dans le détail des-

¹ Le *traitement des sapinières* basé sur la notion de l'espacement des tiges par A. Gazin, insp. des forêts, Paris, Lahure, 1902.

quelles nous ne pouvons entrer. Disons encore que dans les Hautes-Vosges, l'arbre exploitable, c'est-à-dire celui dont les dimensions et les qualités sont reconnues les plus avantageuses, semble se trouver en général entre 50 et 60 cm. de diamètre ($3 \text{ à } 5 \text{ m}^3$) ce qui correspond à un âge de 130 à 150 ans. Dans les stations élevées, la limite inférieure des dimensions de l'arbre exploitable doit être abaissée.

Telle était, en résumé, la méthode recommandée alors. Mais si elle pouvait convenir pour les forêts de plaine, son application devait forcément rencontrer dans les Vosges de grandes difficultés. Nous avons vu précédemment dans quel état se trouvaient ces forêts : jardinées dans la plupart des cas, elles étaient peu homogènes et leur composition variait beaucoup suivant l'exposition qui commande tout, nous le savons. Les versants frais du Nord-Est étaient généralement fort riches alors qu'ailleurs, dans les bas surtout, les boisés se présentaient en très mauvais état. Les vieux bois ne formaient pas des massifs continus et les grosses tiges, plus ou moins nombreuses, apparaissaient par bouquets, disséminés un peu partout en dehors de l'affectation devant tomber en tour de régénération. La même irrégularité existait dans la répartition des moyens bois et des taches de semis.

Le système de Cotta, même modifié, n'était guère utilisable, car il présentait de graves inconvénients dont on ne tarda pas, en effet, à s'apercevoir. La plupart du temps, une appréciation inexacte du rendement normal de la forêt devait en être la conséquence et l'on chercha bientôt à remédier à l'insuffisance de cette méthode au moyen de certaines dispositions telles que la suivante.

Les boisés devaient former quatre affectations : la 1^{re}, la plus riche, renfermait les vieux bois ; le solde de ceux-ci, ainsi que les jeunes, formaient la 4^{me} ; la 2^{me} était combinée d'une façon quelconque, alors que les moindres parties (au S. et au S.-O.) rentraient dans la 3^{me} affectation. On réunissait ainsi deux périodes pour le calcul de la possibilité et pour obtenir la régénération, ce qui constituait déjà une dérogation au principe admis plus haut. En outre, on *précomptait* sur la possibilité principale, celle-ci étant fixée uniquement sur le volume de l'affectation en tour, le volume des arbres d'un certain diamètre, réalisés à quelque titre que ce soit dans les parcelles hors tour.

Telles étaient, en deux mots, les mesures proposées comme palliatif à la méthode allemande. On peut se demander si elles portaient vraiment remède à la situation? En tout cas, elles devaient avoir pour résultat de compliquer encore l'aménagement en même temps qu'elles risquaient de favoriser les anticipations, étant donné la nécessité dans laquelle on se trouvait parfois d'exploiter dans les parcelles soumises aux éclaircies, un matériel mûr et souvent dépérissant. Dans d'autres circonstances, par contre, on arrivait à demander trop peu à la forêt.

Ce que nous devons relever en tout cas, c'est qu'elle constituait un acheminement vers le calcul de la *possibilité en fonction de tout le matériel sur pied*, lequel se substitue peu à peu au facteur contenance. Cette tendance devient en effet de plus en plus générale et nous la voyons bientôt se préciser encore davantage dans une méthode qui succède à celle que nous venons d'esquisser.

Supposons, par exemple, la plus grande difficulté résolue, c'est-à-dire, que la possibilité est déterminée. On divise alors la forêt en parcelles, sorte de fragments dont la contenance ne dépasse pas 20 hectares et qui sont réparties en deux groupes, au début de l'aménagement: les subdivisions dans lesquelles on cherchera la régénération et celles dans lesquelles, par contre, on entreprendra les coupes d'amélioration.

L'aménagement est établi pour un laps de temps, la période, fixée par mesure administrative entre 10 et 20 ans. Les parcelles du 1^{er} groupe doivent renfermer assez de matériel exploitable, pour que l'on ne soit pas obligé de couper dans la 2^{me} catégorie. Celle-ci est, si nous admettons par exemple une période de 10 ans, divisée en 10 assiettes annuelles qui seront successivement parcourues par les coupes d'amélioration.

On commence chaque année par marquer la coupe obligatoire en chablis qui sont précomptés sur la possibilité; après quoi viennent les coupes d'amélioration. On trouve un peu de tout dans les parcelles de ce groupe: on fait sur chaque point ce que l'on estime nécessaire, tout, sauf des régénéérations systématiques. Cette méthode ne préjuge donc aucun état de peuplement, elle s'adapte à tous et l'agent est libre de s'organiser comme il l'entend. Mais, ce qu'on évite cependant un peu partout, c'est de provoquer l'uniformité, cette préoccupation lointaine à laquelle nous sacrifices trop souvent chez nous, l'avenir de nos massifs.

Le volume prélevé de cette façon par les coupes d'amélioration est ajouté à celui des chablis. Le reste de la possibilité se prend ensuite dans le quartier des coupes de régénération, en laissant de nouveau à l'agent, pleine et entière liberté. Cette méthode est donc très simple; elle est souple et convient fort bien aux forêts des Vosges.

Reste la question du calcul de la possibilité. Celle-ci est obtenue en fonction de tout le matériel sur pied, nous l'avons dit. Nous nous contentons de l'indiquer, sans nous arrêter aux diverses méthodes recommandées et grâce auxquelles on arrive à déterminer cet état à l'aide du volume.

Le traitement à appliquer au sapinières est plus que jamais à l'ordre du jour, dans les Vosges et ailleurs. Devons-nous chercher à obtenir la futaie régulière ou la futaie jardinée? Ces deux formes et les méthodes d'aménagement qui les font naître ou les maintiennent, ont chacune leurs adhérents et leurs détracteurs convaincus. Nous ne voulons pas entrer dans le vif de la question, mais nous sommes aussi de l'avis de ceux qui prétendent „qu'étant donné l'état actuel de nos connaissances et la période d'expériences et de recherches où nous sommes, il y a lieu de ne faire aucun sacrifice pour changer de méthode, mais bien de prendre les peuplements tels qu'ils sont et de chercher à en tirer le meilleur parti sans rien compromettre“.

C'est-à-dire, en d'autres termes, traiter les forêts comme il convient et sans idée préconçue de futaie régulière ou de futaie jardinée. Telle est actuellement la tendance d'une bonne partie des forestiers français.³ C'est aussi l'esprit d'une méthode conseillée par l'administration des forêts et connue sous le nom de méthode de 1883. Voici, très sommairement, les opérations qu'elle comporte.

Inventaire général de toute la forêt; fixation de la dimension d'exploitabilité, du terme de la révolution et de celui de la ro-

³ Conclusions d'une conférence faite par M. Mélard, au Congrès de Paris. Voir aussi à ce sujet *Les sapinières*, par F. de Liocourt, inspecteur des eaux et forêts. *Causerie sur le traitement pratique des sapinières*, par E. Cardot, inspecteur des eaux et forêts, Bulletin de la Société forestière de Franche Comté, septembre 1902.

A citer encore parmi les ouvrages consultés, *Les forêts*, par Boppe et Jolyet.

tation ; division du matériel en trois groupes, petits, moyens et gros bois.

Les petits bois comprennent ceux dont les dimensions sont inférieures au tiers de la dimension d'exploitabilité et sont supposés avoir pour âge maximum, le tiers de la révolution. Les moyens bois sont ceux dont les dimensions sont comprises entre un tiers et deux tiers de la dimension d'exploitabilité et sont réputés d'âges compris entre un tiers et deux tiers du tenue de la révolution. Les gros bois, enfin, sont ceux qui ont comme dimensions les deux tiers et plus de la dimension d'exploitabilité et sont réputés âgés des deux tiers ou plus de la durée de la révolution.

L'expérience a prouvé que, avec les révolutions actuelles, la forêt peut être réputée normale, lorsque les gros bois sont aux moyens bois, dans la proportion de 5 à 3. Enfin, si c'est le cas, c'est-à-dire si la forêt est normale, la possibilité s'obtient en divisant le volume des vieux bois par le tiers de la révolution. On y ajoute l'accroissement probable de ce matériel jusqu'à son exploitation.

Deux parts sont alors faites de la forêt : l'une comprend toutes les parcelles qui devront être parcourues en coupes d'amélioration, par contenance, à une rotation fixe, l'autre comprend les parcelles peuplées principalement de vieux bois et qui seront parcourues en coupes par volume. On y marque annuellement ce qui reste à recruter de la possibilité, après qu'on en a déduit le cube des gros bois exploités à un titre quelconque dans le reste de la forêt.

Cette méthode est ainsi conçue dans un esprit très large ; bien appliquée elle peut donner de bons résultats. Mais, comme on l'a fait remarquer, on peut lui reprocher le manque absolu d'indications sur le volume total que doit présenter la forêt normalement constituée et la norme indiquée plus haut est insuffisante. Nous ne voulons pas nous arrêter sur ce sujet. Remarquons seulement combien ce mode de faire est élastique, puisque le propriétaire l'appliquant peut, à son gré et suivant les circonstances, obtenir de la futaie jardinée ou de la futaie régulière.

La possibilité n'est calculée que pour la durée d'une période ; après quoi on révise l'aménagement, pour se rendre compte des

résultats acquis, calculer la nouvelle possibilité sur des bases plus fermes et établir, pour l'avenir, des prévisions plus certaines.

Quel est au fond le but essentiel de cette possibilité, pour autant du moins qu'il s'agit de forêts publiques? Donner une règle à notre jouissance de façon qu'elle ne contrarie pas la jouissance de ceux qui viendront après nous. Dès lors, et dans ces conditions, l'approximation semble suffire, ensorte que les méthodes les plus simples et d'une application facile, ont seules une valeur pratique.

* * *

Voici encore, à titre de complément, quelques renseignements sur la *production des forêts vosgiennes*, tirés d'une fort belle notice sur les forêts domaniales des Vosges, que M. le conservateur Mongenot, a bien voulu nous faire parvenir.⁴

Remarquons à ce sujet, qu'une grande partie des forêts domaniales sont situées dans des conditions moins favorables que les forêts communales, ensorte que les chiffres donnés ci-dessous, peuvent parfaitement s'appliquer à ces dernières.

Les forêts domaniales du Département des Vosges ont une superficie de 56,464 hectares; elles sont traitées en futaie, à l'exception de 663 hectares soumises au taillis sous futaie. D'après les résultats de l'inventaire général du matériel effectué sur 20,000 hectares de forêts résineuses, le volume de l'hectare boisé est en moyenne de 317 m³ et varie de 196 à 390 m³. Les parcelles les plus riches comportent à l'hectare un matériel de 300 à 500 arbres, donnant un volume de 750 à 890 m³.

La production en matière dans la même période a varié dans d'assez grandes proportions, en raison des chablis nombreux qui se sont produits dans les massifs résineux. Elle a été en moyenne, par an, de 263,812 m³. Notons qu'il a été vendu dans les années 1890, 92 et 99, 468,000 m³ de chablis, au prix de 5 millions de francs; de plus, on a dû enlever une assez forte proportion de vieux arbres accumulés aux époques antérieures et dont les révisions d'aménagement, basées sur l'inventaire général du matériel, ont fait ressortir l'importance.

⁴ *Notice sommaire sur les forêts domaniales du Département des Vosges*, Mongenot, conservateur des eaux et forêts, Nancy, Berger-Levrault, 1900.

La production en argent a été influencée par les mêmes causes auxquelles il faut ajouter les variations dans le prix du mètre cube dont nous allons parler. Le produit maximum en argent, soit 4,379,667 francs, a été réalisé en 1899. Le prix du mètre cube grume (tiges et branches) a varié dans des proportions considérables. Très élevé dans les années qui ont suivi les événements de 1870, ce prix a subi une baisse énorme de 1882 à 1888, pour remonter sensiblement dans les années qui ont suivi. Le prix du mètre cube est généralement de beaucoup inférieur dans les forêts de la plaine, à celui obtenu dans les forêts de montagne. C'est la conséquence de la baisse subie par le bois de feu qui entre pour une grande proportion dans la qualité du produit des forêts de la plaine.

Prix maximum du m ³ , forêts de montagne	Fr. 16. 80	en 1875
" " plaine . .	15. 56	" 1876
Prix minimum du m ³ , forêts de montagne	" 8. 50	" 1887
" " plaine . .	" 7. 20	" 1889

De 1892 à 1898, le prix du m³ en montagne a passé de fr. 9. 78 à fr. 14. 23.

Le maximum du rendement en matière, 7,30 m³ pour l'ensemble de la conservation, 8,75 m³ pour la région de la montagne, a été réalisé en 1892, en raison des nombreux chablis qui se sont produits cette année. Le minimum pour l'ensemble de la conservation soit 2,92 m³, a été atteint en 1877.

La production pour l'ensemble de ces forêts et, depuis quelques années, d'environ 6 m³ et paraît devoir se maintenir dans l'avenir à ce chiffre. Le maximum du rendement en argent a été réalisé en 1899, fr. 79. 05 par hectare, pour l'ensemble de la conservation, fr. 95. 22 pour la région de la montagne. Il est à remarquer qu'aux années de fort rendement, dû à des exploitations accidentnelles importantes, succède une année de plus faible produit en raison des précomptages à exercer et qui réduisent le rendement annuel dans des proportions variables.

* * *

Nous donnons encore, pour terminer, une petite notice sur les derniers *chablis des Vosges* dont nous avons déjà dit quelques

mots en son temps.⁵ Ces chablis, ainsi que nos lecteurs le savent ont été occasionnés, dans les journées des 31 janvier et 1^{er} février, par le vent du Nord-Est, soufflant en rafales si violentes que jamais, de mémoire d'hommes, on n'avait vu pareille tempête. Cet ouragan fauchant les Vosges, a renversé, dans la région montagneuse, comprise entre le Donon et la trouée de Belfort, un volume de bois qui peut être évalué à 1,072,000 m³. Si à ce chiffre on ajoute ceux cassés dans la Haute-Saône et le Doubs on arrive à un total de 1,200,000 m³.

On peut se rendre compte de la violence du vent, par le fait que des arbres sains, mesurant près de 1 mètre de diamètre, ont été brisés à hauteur d'homme et les volis projetés à 20 et 25 mètres des souches. On jugera facilement de l'importance du désastre quand on saura que le volume marqué annuellement en coupe dans la montagne vosgienne, est deux fois et demie moindre que celui que le vent a renversé en quarante-huit heures. Certains cantons sont entièrement rasés à blanc.

L'abondance énorme du bois sur le marché de la région a déterminé une baisse générale des prix de toutes les catégories. Le prix du mètre cube grume a varié de fr. 7.— à 14.—, alors que, ainsi que nous venons de le voir, elle avait atteint depuis quelques années, le chiffre de fr. 17.— à 18.—. Si nous admettons fr. 10.— comme prix moyen du mètre cube, la valeur totale des chablis cassés par cet ouragan serait de 12 millions. Les seuls lots de ces bois qui se soient bien vendus sont ceux qui étaient d'une vidange facile et auxquels une scierie domaniale était affectée.⁶

Pour empêcher la baisse d'être excessive, toutes les coupes ont été supprimées dans les forêts domaniales et les communes

⁵ Renseignements fournis par M. Martin, garde générale des eaux et forêts, à Fraize.

⁶ Il s'agit d'une particularité des Vosges: les scieries domaniales affectées aux coupes pendant un temps déterminé. Le scieur, *sagard*, qui les conduit reçoit des adjudicataires une indemnité de 45 à 50 fr. par 1000 planches débitées. Les scieries de la vallée de Celles, travaillent de 40 à 50 milles planches par an.

Voilà une façon intelligente d'attirer la concurrence d'une catégorie d'acheteurs assurés de pouvoir débiter leurs bois sur place et de réaliser ainsi une importante économie sur les transports.

suivant l'exemple de l'Etat ont demandé de reporter à l'année 1903, l'application de l'état d'assiette approuvé par l'exercice de 1902.

Ce n'était certes pas chose facile d'estimer et de marquer, au milieu de difficultés exceptionnelles et au prix de grandes fatigues, cette masse de bois enchevêtrés les uns dans les autres et dont l'accès était souvent périlleux. Le personnel forestier s'est montré à la hauteur de sa tâche, si bien que six mois après le désastre, il restait à peine 200,000 mètres cube à liquider.

Et c'est aussi ce que le Conseil général des Vosges s'est empressé de reconnaître en votant à l'unanimité des remerciements aux agents des Eaux et forêts. Mais la tâche de ceux-ci n'est pas encore terminée et il reste aujourd'hui à reconstituer les massifs décimés ou anéantis. Là encore, ce que nous en savons nous le prouve, le personnel forestier vosgien saura se mettre courageusement à l'œuvre et il voudra à cette restauration, tout son savoir et toute son expérience.

* * *

Nous ne pouvons pas terminer cette modeste étude, sans remercier de tout cœur MM. Guyot, directeur, Huffel et Jolyet, professeurs à l'Ecole forestière de Nancy qui ont bien voulu nous permettre de participer aux intéressantes excursions, résumées ici d'une façon bien incomplète, il est vrai. De même, les agents du service ordinaire, MM. Rodolphe et de Liocourt, inspecteurs, Ingold et Boppe, sous-inspecteurs, Martin et Corbin, gardes généraux des Eaux et forêts, lesquels de leur côté ont aussi voulu nous accueillir en camarades et nous traiter en amis.

Nous remportons, avec le souvenir de ces belles journées, la très vive impression que le corps forestier vosgien travaille d'une façon distinguée à conserver et à enrichir le capital important dont il a la gestion. Et nous avons pu nous convaincre, une fois de plus, que s'il est vrai que notre pays, de par sa situation même, doit se guider souvent sur ce que font ses voisins, la France et ses riches forêts méritent toujours davantage d'attirer les regards, que nous portons par trop volontiers, toujours dans la même direction.

M. D. C.

